



Demande de résiliation pour assurance pour chien

Par **brunjob25**, le **18/07/2011** à **13:58**

Bonjour,
voilà j'ai contacté une assurance pour mon chien le 01/09/2010 la cotisation de 23euro par mois ayant augmenté de 5euro j'ai donc envoyé une lettre avec accusé de réception le 01/07/2011 donc 2 mois avant la date pour une résiliation mais on m'a renvoyé une réponse qui dit se ci. nous sommes au regret de ne pouvoir y donner suite au motif que votre contrat n'est résiliable, la première année qu'a l'issue d'une période minimum de 12 mois à compter de sa date d'effet ; dans ce cas, il vous appartient de nous en demander la résiliation avec un préavis de 2 mois par lettre avec accusé de réception

Par **phil20**, le **22/07/2011** à **06:59**

Bonjour,

La réponse de votre Assureur est burlesque !

Le fait d'adresser à votre Assureur par LR avec AR une demande de résiliation de contrat deux mois avant sa date d'échéance est conforme au Code des Assurances.

Vous pouvez aussi agir dans le Cadre de la Loi Châtel :

En effet, lorsque vous recevrez votre AVIS de RECONDUCTION du contrat (attention, ne déchirez pas et gardez l'enveloppe du courrier ; seul le tampon de la Poste fait foi de la date

d'envoi et non celle indiquée sur l'AVIS) il vous est donné droit de procéder à la résiliation du-
dit contrat.

Dans ce cas, mentionnez le motif de la résiliation en indiquant : en application de la loi
CHATEL, je résilie mon contrat à effet du 01.09.2011.

Naturellement faites copie de votre courrier et ne payez plus et si le règlement de vos
échéances se fait par prélèvement automatique stoppez-le.

Bien à Vous,

Phil20